

Projet Educatif De Territoire Du Pays de Fontainebleau 2022-2025

Table des matières

EDITORIAL	4
PILOTAGE ET COORDINATION DU PEDT	5
La présentation du Pays de Fontainebleau	5
La gouvernance du PEdT	6
Membres du comité de pilotage	7
Périmètre et Public du PEdT	7
1. LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	10
1.1 Les situations socio-économiques	10
Un territoire étendu avec une population relativement faible et peu dense	10
Une population qui a tendance à diminuer depuis 2008	11
Une population proportionnellement moins jeune et qui a tendance à vieillir, notamment dans les communes les plus importantes	11
Un territoire très familial, avec une part de familles monoparentales qui augmente à certains endroits	12
Une majorité de familles sans enfant et un taux de natalité qui diminue	13
Une population plutôt diplômée, mais avec des contrastes importants entre les communes et une tendance à la baisse très importante	13
Une situation plus favorable sur le plan de l'emploi, mais qui a tendance à se dégrader	14
Une médiane du revenu disponible élevée	14
1.2 La Scolarisation des enfants et des jeunes	15
Des taux de scolarisation plus faibles qu'aux autres échelles territoriales (CA et département), et notamment à partir de 18 ans	15
Une hausse de la scolarisation des 2-5 ans mais des baisses importantes pour les 15 ans et plus	15
Des effectifs en primaire en hausse depuis 2019	16
1.3 Les projets portés par la Communauté d'agglomération	17
De nombreux projets portés par la Communauté d'Agglomération et un service dédié	17
Un projet de territoire qui intègre la question de la jeunesse	18
Une ambition forte pour l'enfance inscrite dans la CTG en cours	19
1.4 Des actions à destination des parents sur le Pays de Fontainebleau	20
Un soutien à la parentalité qui va se développer dans le cadre de la CTG	20
1.5 Un service intercommunal à destination des enfants - Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)	20
Des accueils collectifs de mineurs structurés et ouverts à tous	20
Des intentions éducatives des ACM centrées sur la citoyenneté, la santé/sport, la culture et l'environnement	22
1.6 Les actions des communes à destination des enfants - Les Accueils Périscolaires	22
Des objectifs éducatifs des projets d'école nombreux et variés, mais encore peu développés pour le périscolaire	22
Des accueils périscolaires sur l'ensemble du territoire	23
Des activités variées, de l'aide aux devoirs aux activités artistiques	23
Un taux d'encadrement suffisant et peu de besoins en formation exprimés	24
Des taux de fréquentation du périscolaire plutôt faibles, mais qui varient en fonction des communes, des temps et de l'âge des enfants	25
2. LA MISE EN PERSPECTIVE	28

3. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT	28
4. LE PLAN MERCREDI	30
Le Bilan 2021 / 2022	30
Les volontés du Plan Mercredi 2022 / 2025	34
5. L'EVALUATION DU PEDT/PLAN MERCREDI	37
5.1 Sens de l'évaluation : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir ».	37
5.2 Méthodologie.	37
5.3 Référentiel.	37
6. SIGNATURE	39

EDITORIAL

Le PEdT-Plan Mercredi vise à construire une plus grande complémentarité des temps éducatifs, tout en respectant les compétences de chacun. Signé pour une durée de trois ans avec le Préfet, l'Inspection Académique et la Caisse d'allocations familiales, ce projet définit les modalités du partenariat entre les acteurs locaux, fixe des objectifs éducatifs communs et identifie les moyens mobilisables pour développer l'offre existante, notamment en matière d'activités périscolaires et extrascolaires.

Les organisateurs du territoire se sont déjà engagés, depuis fin 2021, dans la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne. Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des politiques publiques en direction des habitants du territoire. Le Plan mercredi, élaboré et mis en œuvre dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, vient en continuité de ce travail.

Le Pays de Fontainebleau, soucieux de placer l'enfant au cœur de son action, a souhaité s'inscrire dans cette démarche en associant les 9 communes de la compétence enfance, pour affirmer son engagement et sa volonté d'agir, en concertation et en cohérence, en faveur d'une politique éducative locale de qualité.

L'objectif de notre projet est d'abord de développer une vision partagée pour mieux appréhender les temps de l'enfant. La mise en œuvre des actions se fera en partenariat étroit avec les communes et le tissu associatif local, dans le champ périscolaire en particulier. Il s'agira également de s'appuyer sur les projets d'école pour construire un socle commun et de se positionner aux côtés des parents pour les soutenir dans leur fonction parentale.

Véritable fil conducteur pour les acteurs éducatifs, Le PEdT-Plan mercredi permettra d'améliorer la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant et de favoriser l'inclusion des publics. Particulièrement attaché à son patrimoine et son cadre environnemental, le Pays de Fontainebleau souhaite aussi mettre l'accent sur la mise en valeur de son territoire, à travers des activités éducatives de qualité.

Le Président, Pascal GOUHOURY, et moi-même remercions sincèrement l'ensemble des partenaires institutionnels et tous les acteurs éducatifs qui ont participé à la richesse de ce projet et qui œuvreront pour le faire vivre dans les années à venir.

Pascal GOUHOURY
Président du Pays de Fontainebleau

Pascal GROS,
Vice-Président à la Petite enfance-enfance-jeunesse

PILOTAGE ET COORDINATION DU PEDT

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.



Les temps périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

Le présent projet est élaboré pour une durée **de trois ans, révisable** annuellement par avenant. Chaque année, il fera l'objet d'une **évaluation et d'ajustement** qui seront examinés par le comité de pilotage, pour l'année scolaire suivante.

La présentation du Pays de Fontainebleau

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau se situe dans le département de Seine-et-Marne.

Elle est issue au 1er janvier 2017 de la fusion de deux communautés de communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine-et-Forêt » et de l'intégration des communes de Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-Le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-École, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Tousson, Ury et Le Vaudoué.

Elle comprend aujourd'hui 26 communes.

En tant qu'EPCI, sous la présidence de Pascal GOUHOURY, l'intercommunalité exerce les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres, dans les conditions déterminées par le code général des collectivités territoriales.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a quatre identités : La Seine, la forêt, le grès et les zones agricoles. Axe central du développement touristique du sud Seine-et-Marne, son cadre naturel unique et son patrimoine historique d'exception constituent d'indéniables atouts : 22 000 hectares de forêt, 5 villages de caractères (Barbizon, Bourron-Marlotte, Samois-sur-Seine, Boissy-aux Cailles, et Noisy-sur-École), plus de 75 monuments classés à l'inventaire des monuments historiques. Grâce à la coopération des communes membres, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a pu développer de nombreux projets, et gère aujourd'hui de nombreux équipements sportifs (piscine de la Faisanderie, stades, port de plaisance...) ainsi que le site événementiel du Grand Parquet. L'agglomération est également à l'initiative de la création d'un centre d'affaires innovant, aujourd'hui géré par la société Stop&Work, et y anime une pépinière d'entreprises : le Booster.

Parmi les compétences facultatives, la communauté d'agglomération s'est vu doter de la compétence enfance. Sous la vice-présidence de Pascal GROS, celle-ci a été modifiée par arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°33 du 14 septembre 2022, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2023, selon le souhait du Conseil Communautaire, de la manière suivante :

« Gestion d'accueils à caractère éducatifs de mineurs, destinés aux enfants à partir de 3 ans et inscrits sur une liste scolaire jusqu'à l'âge d'entrée au collège pour les communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole »

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Par conséquent, la compétence enfance relève d'une compétence intercommunale pour ces 9 communes. Pour les autres communes du Pays de Fontainebleau, la compétence enfance relève d'une compétence communale.

Les 9 communes de la compétence enfance s'étendent sur 94,13 km², soit 22% de la superficie totale du territoire de la Communauté d'Agglomération, il s'agit d'un territoire peu dense. En 2018, la population du territoire est de 10 299 habitants, ce qui représente 15% de la population totale de la CA (68 480). Il est à noter que les 9 communes ont une population bien inférieure à la moyenne des villes du territoire. Le territoire est étendu avec une population relativement faible et peu dense, qui tend à vieillir.

La question de l'attractivité sociale du territoire se pose, avec des enjeux autour des problématiques de mobilité. Il s'agit d'un territoire qui reste majoritairement familial avec une augmentation de la part des familles monoparentales. La situation économique des foyers est relativement favorable. Cependant, l'évolution de la composition et de la situation des familles doit être prise en compte dans l'élaboration de la politique éducative, afin de maintenir une bonne accessibilité de l'offre et de mener les actions de soutien adaptées aux situations des familles.

L'outil pédagogique du PEDT-Plan Mercredi donnera l'occasion de construire, dans un esprit communautaire mais à l'échelon local, davantage d'actions adaptées aux besoins repérés sur les questions éducatives.

La gouvernance du PEDT

Face à la pluralité des acteurs en présence, l'animation de la communauté éducative est l'enjeu majeur de ce PEDT-Plan mercredi (fiche action 1.1.1).

Une structure référente de pilotage a été créée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

En raison du « double portage de la compétence enfance » entre l'intercommunalité, sur la partie accueils collectifs de mineurs, et les communes, sur le temps scolaire et les autres activités périscolaires, le comité de pilotage est d'abord constitué d'un représentant par organisateur. Les institutions de référence sont bien entendu associé à ce comité restreint.

Cette constitution permet d'assurer un lien avec l'ensemble du périmètre concerné. Chaque représentant de commune assure le relai du projet à l'échelle locale.

Ce comité de pilotage est chargé dans la concertation, le dialogue et le débat d'échanges partagés, d'élaborer le Projet Educatif de Territoire à partir d'un diagnostic de territoire et de déterminer des objectifs éducatifs communs. Il contribuera au suivi et à la pertinence des actions qualitativement et quantitativement.

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents organisateurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Cela signifie plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- ✓ D'échanger sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants
- ✓ De coconstruire une charte de coopération
- ✓ D'évaluer, de manière continue, le PEDT mis en œuvre sur la commune, sur la base d'un référentiel commun d'évaluation ;
- ✓ De déterminer les priorités d'actions à réaliser sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagé
- ✓ De modifier au besoin par avenant le PEDT avant sa date d'échéance.

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an.

Cette instance de référence s'appuiera sur des groupes « projet » qui réuniront différents partenaires concernés sur des thématiques précises selon le plan d'actions déterminé, afin de coordonner sa mise en œuvre et d'évaluer l'efficacité des actions.

Une instance spécifique de consultation des familles sera créée pour les associer directement à la gouvernance du projet.

Le PEdT implique la mobilisation de tous les acteurs ayant un rôle majeur sur le volet « éducation ». En effet, la participation et la collaboration de tous (la famille, l'école, la commune, l'intercommunalité, les associations, les institutions) permettent de porter ensemble une démarche et des actions concrètes répondant aux besoins des enfants du territoire scolarisés de la maternelle à l'entrée au collège, sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire.

Membres du comité de pilotage

Dans la configuration particulière du périmètre de la compétence enfance, le comité de pilotage est mené par le service petite enfance-enfance-jeunesse du Pays de Fontainebleau, avec un référent élu de chaque organisateur périscolaire du périmètre. Ces référents font le lien avec les autres acteurs éducatifs locaux.

Les référents élus sont :

PAYS DE FONTAINEBLEAU	Pascal GROS
BARBIZON	Sophie SEGURA
CHAILLY EN BIERE	Paula LINARD
PERTHES	Sophie MALMANCHE
ST MARTIN EN BIERE	Christine FLAMANT
ARBONNE LA FORET	CORTE Karen ou VAUTIER Anthony
CELY	Francis GUERRIER (dans l'attente d'un autre référent)
FLEURY	Marie-Catherine HERNANDEZ-FRANCISCO
ST SAUVEUR	Caroline BORDAT
ST GERMAIN	Sylvain NOYAU/ Pascal DUBOIS

Les services de la SDJES et de la Caf de SEINE-ET-MARNE sont invités à participer à chaque COPIL.

Au fur et à mesure de l'avancée du PEdT-Plan Mercredi, le COPIL, à travers des groupes thématiques « projet », s'ouvrira à d'autres acteurs éducatifs, tels que les représentants académiques et associatifs, les personnels périscolaires, les parents.

Autres partenaires repérés :

- ✓ La PMI
- ✓ Le Conseil Départementale de Seine et Marne
- ✓ Le Conseil Régional d'Ile de France
- ✓ Les établissements scolaires, l'IEN
- ✓ Le Parc Naturel Régional du Gâtinais
- ✓ Les établissements culturels et spécialisés locaux (bibliothèques, IME, EPHAD...)

Périmètre et Public du PEdT

Le projet éducatif territorial concerne le périmètre de compétence intercommunale « enfance ». Ce territoire dispose de 11 écoles, dont 4 écoles primaires, 3 écoles maternelles et 4 élémentaires (37 classes en tout) qui

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

fonctionnent toutes sur 4 jours par semaine. On compte aussi un collège qui accueillent les élèves de ce périmètre et d'autres communes aux alentours.

Les communes offrent des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés sur le temps périscolaire (accueils pré et post scolaires, pause méridienne, études dirigées, accompagnement personnalisé, aide aux devoirs). Le périmètre est aussi élargi, en gestion à l'intercommunalité, au temps périscolaire et extrascolaire (mercredis, petites et grandes vacances scolaires) pour les maternelles, élémentaire et adolescents (uniquement vacances scolaires).

Les enfants d'âge primaire sont répartis de la manière suivante (chiffres année 2021-2022) :

- ✓ 364 élèves en maternelle (3-5 ans)
- ✓ 569 en élémentaire (6-10 ans)

Soit **933 élèves** en tout (il y avait 859 enfants âgés de 2 à 10 ans en 2018).

Entre la rentrée 2019-2020 et la rentrée 2021-2022, les effectifs globaux des écoles primaires du territoire ont augmenté de +23%.

Les accueils périscolaires

Toutes les communes proposent des accueils périscolaires le matin, pendant la pause méridienne et le soir. Quatre communes proposent des études dirigées.

Les accueils du matin sont les moins fréquentés, avec seulement 8% des effectifs scolaires. La pause méridienne est celle qui regroupe le plus d'enfants (71%). Les accueils du soir sont plus fréquentés que ceux du matin (31%).

Les accueils collectifs de mineurs du Pays de Fontainebleau :

Les accueils de mineurs du Pays de Fontainebleau accueillent des mineurs âgés de 3 à 17 ans inclus. Les accueils sont décomposés selon des tranches d'âge cohérentes, en fonction du développement et des besoins des enfants (3-4 ans, 5-7 ans et 8-11 ans) et selon les périodes de fonctionnement.

L'accueil périscolaire des mercredis est ouvert aux enfants d'âge primaire. La capacité d'accueil maximale est passé de 80 à 90 mineurs en 2020-2021, puis à 100 mineurs à la rentrée 2022-2023. Face aux nombreuses demandes des familles, une nouvelle hausse est envisagée à la rentrée prochaine (listes d'attente). En 2021, ce sont 173 enfants différents correspondant à 127 familles qui ont fréquenté les mercredis. Cet accueil est pratiqué sans distinction parmi les mineurs (les enfants porteurs de handicap peuvent également être accueillis avec un bâtiment aux normes PMR), avec une priorité donnée aux habitants des 9 communes du périmètre de la compétence enfance.

Le Pays de Fontainebleau organise aussi à l'occasion des vacances scolaires un accueil multisites 3-17 ans, ainsi que des mini séjours élémentaire et adolescent et un séjour pour les adolescents durant l'été.

Effectifs 2021-2022

Communes	Ecoles	Nombre de classes	Maternelle			Elémentaire					TOTAL
			PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Fleury en Bière Saint Germain sur ecole	Ecoles de Saint-Germain sur Ecole et Fleury en Bière	4	14	10	10	9	11	9	7	7	77
Saint Sauveur su Ecole	Ecole de la Fontaine	5	12	17	20	18	14	13	14	12	120
Cély	Ecole Amans Alexis Monteil	5	9	15	23	12	10	12	11	14	106
Chailly-en-Bière	Ecole Maternelle Rosa Bonheur Ecole Elémentaire Rosa Bonheur	9	27	29	33	19	32	22	26	31	219
Perthes	Ecole élémentaire Les Tilleuls Ecole maternelle La Ruche	9	23	17	24	32	29	29	25	21	200
Saint Martin-en- Bière	Ecole du Menhir	2	/	/	/	5	6	9	11	3	34
Barbizon	Ecole Jean-François MILLET	4	8	16	10	11	8	8	14	20	95
Arbonne-la-Forêt	Ecole maternelle Pauline Kergomard	4	11	14	22	5	5	10	9	6	82

Implantation	Collège	Par niveau	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	TOTAL
		Nombre de classes	5	5	5	6	21
Perthes	Collège C. de Pisan	Nombre d'élèves	137	134	140	150	561

1. LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

1.1 Les situations socio-économiques

Un territoire étendu avec une population relativement faible et peu dense

Les 9 communes s'étendent sur 94,13 km², soit **22% de la superficie totale** du territoire de la Communauté d'Agglomération (nous utiliserons par la suite l'abréviation "CA" pour la désigner).

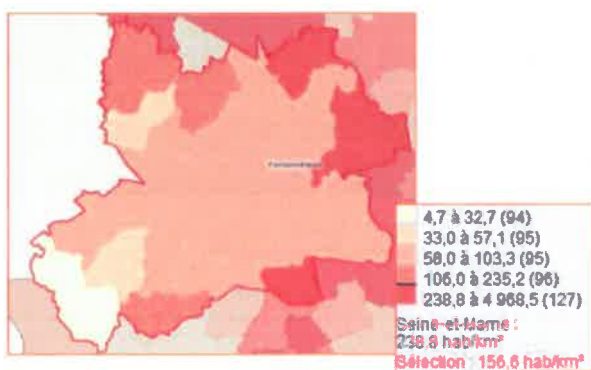
Au sein des communes, la **densité** de la population varie **entre 47 hab/km²** (pour Fleury-en-Bière) et **229 hab/km²** pour Barbizon, la commune la plus dense. Elle est en moyenne de 114 hab/km² **contre 156 hab/km² pour la CA**, il s'agit donc d'un **territoire peu dense**.

En 2018, la population du territoire est de **10 299 habitants**, ce qui représente **15% de la population totale de la CA** (68 480) qui compte 26 communes en tout.

Communes du territoire	Population en 2018	Classement par rapport au 26 commune de la CA
Arbonne-la-Forêt	982	18
Barbizon	1169	15
Cély-en-Bière	1210	14
Chailly-en-Bière	2064	10
Fleury-en-Bière	652	22
Perthes-en-Gâtinais	1986	12
St Germain sur Ecole	379	24
St Sauveur-sur-École	1113	17
St-Martin-en-Bière	744	20
TOTAL	10 299	

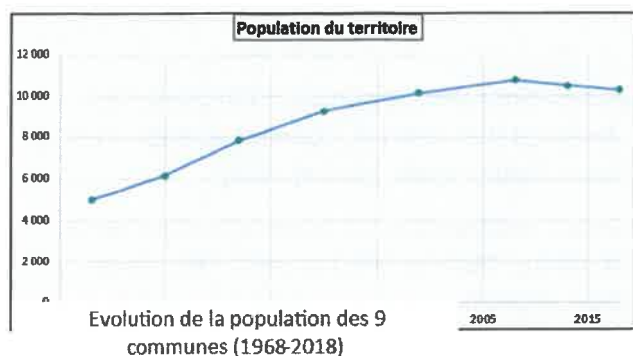
Saint-Germain est la plus petite commune du territoire, avec **379 habitants**. **La plus grande du territoire est Chailly-en-Bière**, avec **2064 habitants**. Elle se trouve à la 10^e place dans le classement des 26 communes de la CA.

Densité de population en 2018 par commune
(habitants au km² - INSEE RP 2018. Géoclip)



Communes du territoire	Densité hab/km ²
Arbonne-la-Forêt	65
Barbizon	229
Cély-en-Bière	200
Chailly-en-Bière	159
Fleury-en-Bière	47
Perthes-en-Gâtinais	162
St Germain sur Ecole	150
St Sauveur-sur-École	151
St-Martin-en-Bière	94
Moyenne	114

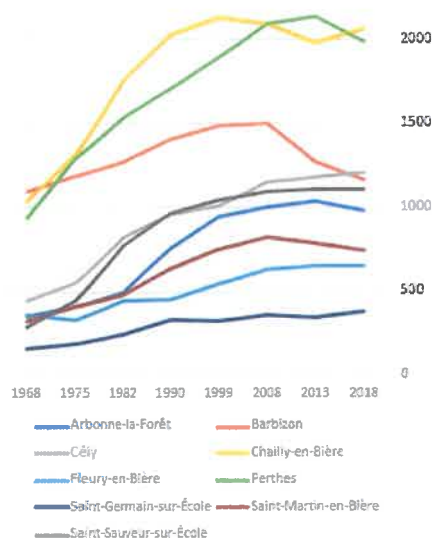
Une population qui a tendance à diminuer depuis 2008



De 1968 à 2008, la **population** du territoire s'est accrue de **façon régulière**, passant de 5011 à 10 762 habitants, soit une augmentation de **+115%** (contre +37 pour celle de la CA).

Après 2008, celle-ci a commencé à **diminuer (-4%)**, et de façon plus importante que celle de la CA (-1,5%).

Les communes qui ont **perdu le plus** de population depuis sont **Barbizon (-22%)**, **Saint Martin (-10%)**, d'autres, comme **Cély et Saint-Germain** ont continué à **augmenter (+5%)**



Solde naturel et migratoire sur la période 2013 - 2018			
	9 communes	CA	Département
Variation annuelle moyenne	-0,4	0,1	0,7
Due au solde naturel	0,0	0	0,7
Due au solde apparent des entrées/sorties	-0,4	0	-0,1
Taux de natalité (‰)	8,2	9,9	13,8
Taux de mortalité (‰)	8,6	9,5	6,4

Entre **2013 et 2018**, la **variation annuelle est négative**, contrairement aux autres échelles, notamment due à un **solde négatif des entrées et sorties**. Les habitants ont tendance à **quitter le territoire**.

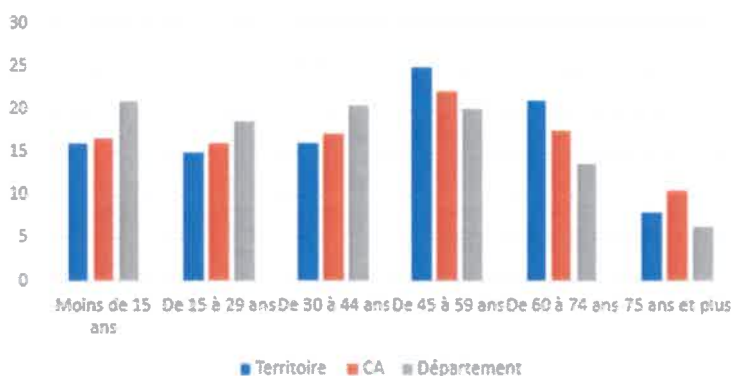
Une population proportionnellement moins jeune et qui a tendance à vieillir, notamment dans les communes les plus importantes

En 2018, **31% de la population du territoire a moins de 30 ans**, ce qui est **plus bas que dans le reste de la CA** (33% et du département 40%). Les **60 ans et plus représentent 29%** de la population, soit la même part qu'au niveau de la CA, mais plus qu'au niveau du département (20%). **La population est donc légèrement moins jeune dans le reste de la CA.**

Les communes qui ont **proportionnellement le plus de jeunes** sont : **Chaillay (33%)**, **Saint Germain (32%)**, **Fleury (32%)**.

Celles qui ont le **plus de séniors** sont : **Barbizon (44%)**, **Saint Sauveur (32%)**, **Saint Martin (31%)**.

Population par tranches d'âge en 2018

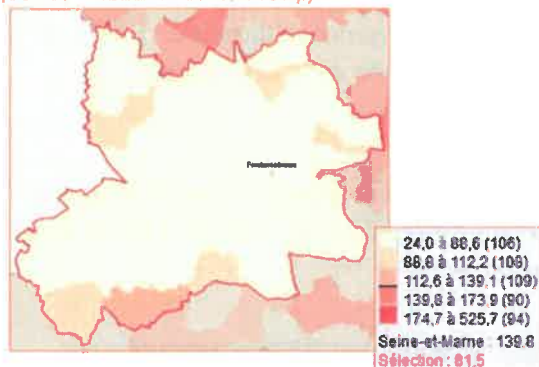


Par ailleurs, et suivant la **même évolution que la population de la CA**, celle-ci a **tendance à vieillir**. En effet, depuis 2008, la part des moins de 30 ans a reculé de -4 points et celle des 60 ans et plus augmenté +7 points.

Toutes les communes du territoire ont vu :

Indice de jeunesse à la commune en 2018

(Source : INSEE RP 2018, Géoclip)



- **La part des jeunes diminuer**, notamment Barbizon (-8,7 points), Perthes (-4,4 points) et Cély (-3,7 points) et légèrement moins pour Arbonne et Fleury (entre -0,4 et -0,8)
- **La part des seniors augmenter** : de façon très importante pour Barbizon (+14 points), Perthes (+9,3 points), Cély, Saint-Martin, Saint-Germain et Saint-Sauveur (entre +7,6 et +7,8 points), et de façon moins importante pour Chailly et Fleury (entre +2,5 et +2,9 points).

Un territoire très familial, avec une part de familles monoparentales qui augmente à certains endroits

Entre 2008 et 2018, le territoire a accueilli **104 nouveaux ménages**, soit une augmentation de **+2,5%**, ce qui est **moins élevé qu'au niveau de la CA ou du département** (+4% et +13%).

Parmi ces ménages et en comparaison à ceux de la CA et du département, on note que :

- **La part des ménages d'une personne est moins importante** (-11 points par rapport à la CA et -4 par rapport au département)
- **La part des ménages avec famille l'est davantage**, et représentent près des ¾ des ménages (+11 et +5 points)
- **Les couples sans enfant sont plus représentés** (+7 points et +10 points)
- **40% des ménages ont des enfants**, et parmi eux
 - **Les couples avec enfant(s) sont plus représentés** (+5 par rapport à la CA mais -2,5 points par rapport au département)
 - **Les familles monoparentales le sont légèrement moins** (-1,5 et -4 points)

C'est à Barbizon et à Chailly que l'on compte le **plus de ménages d'une personne** (34% et 29%).

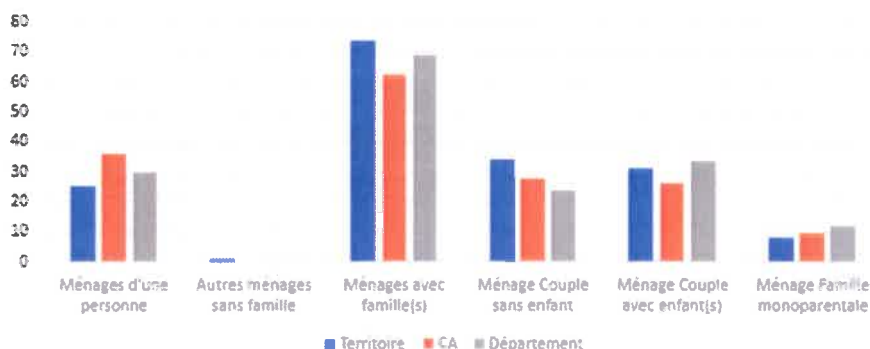
Les **familles avec enfant(s) sont les plus nombreuses à Saint Germain et à Fleury** (elles représentent 54 et 48% des ménages).

Les **familles monoparentales sont en proportion plus nombreuses à Saint-Germain, Chailly, Fleury et Saint Martin** (14, 13 et 10%)

Entre 2008 et 2018 :

- **La part des ménages d'une personne a augmenté partout**, sauf à Saint Germain et Fleury
- **La part des ménages avec famille a reculé partout sauf à Saint Germain et à Fleury** (+5 points)
- **La part des familles monoparentales a augmenté dans 6 communes** : +11 point à Saint Germain et +5 points à Chailly et Fleury

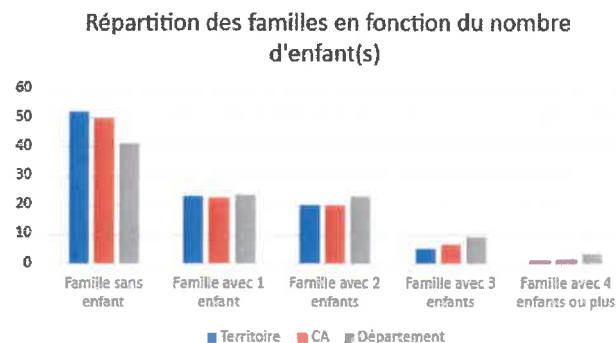
Composition des ménages en 2018



Une majorité de familles sans enfant et un taux de natalité qui diminue

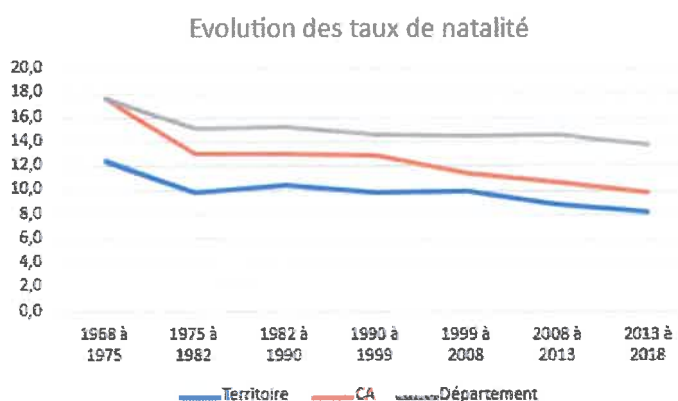
En 2018 :

- **52% des familles n'ont pas d'enfant**, ce qui est un **peu plus élevé** qu'au niveau de la CA (50%) et beaucoup plus qu'au niveau du département (41%)
- **43% des familles ont 1 ou 2 enfants**, ce qui est **moins élevé** qu'au niveau du département (47%)
- On compte **6% de familles nombreuses**, ce qui est un **peu moins élevé** qu'au niveau de la CA (7,6%) et beaucoup moins qu'au niveau du département (12%)



Les communes où l'on trouve proportionnellement **le plus de familles nombreuses** sont **Cély et Fleury** (8% de familles nombreuses), **Chailly, Perthes et Saint-Sauveur** (7%).

Le **taux de natalité** des 9 communes a toujours été inférieur à ceux des autres échelles (CA et département).



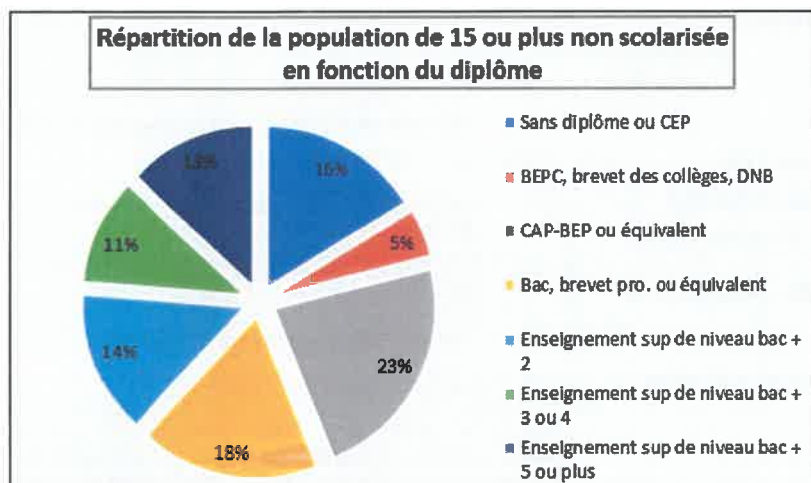
Depuis 1968 et suivant les mêmes tendances que celles des autres échelles, il est passé de **12,4% à 8,2%**, soit une **baisse de -4,2 points**. Cette baisse est légèrement plus importante que celle au niveau du département (-3,8 points), mais beaucoup **moins que celle au niveau de la CA (-7,7 points)**.

Sur l'ensemble des 9 communes, on compte **508 naissances en moins entre 2013 et 2018 par rapport à la période 1999-2008**. Toutes les communes ont vu le **nombre de naissances diminuer**, notamment Saint Martin (-67%) et Barbizon (-65%).

Une population plutôt diplômée, mais avec des contrastes importants entre les communes et une tendance à la baisse très importante

Sur l'ensemble des 9 communes :

- **16% de la population n'a aucun diplôme**, ce qui est **légèrement plus élevé** qu'au niveau de la CA (14,6%), mais **inférieur** au niveau du département (20%)
- **28% a un diplôme inférieur au bac** contre 24% au niveau de la CA et 30% au niveau du département



- **18% a le Bac**, ce qui **proche** des niveaux des autres échelles (+ ou - 1 point)
- **38% a un diplôme de l'enseignement supérieur**, ce qui est **plus élevé** qu'au niveau du département (+7 points), mais **inférieur** au niveau de la CA (-6 points)

Si l'on regarde les communes de plus près, on s'aperçoit que **les situations sont très contrastées entre les communes** :

- Barbizon ne compte ainsi que **11% de non-diplômés** contre **21% à Chailly et Saint-Germain**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Barbizon a 50% de sa population diplômée de l'enseignement supérieur, Saint Martin 46% et Saint Sauveur 44% contre à peine 30% à Arbonne et 31% à Saint Germain

Lorsque l'on observe les évolutions depuis 2008, on note :

- Une **augmentation** dans toutes les communes **de la part des non-diplômés** (de +1,3 à Barbizon à +4,6 points à Cély)
- Une **diminution de la part des titulaires du BAC** (de -4,3 points à Saint Sauveur à -9,2 points à Cély) sauf à Barbizon (+0,8 point)
- Une **diminution de la part des diplômés de l'enseignement supérieur** (de -7 points à Saint Martin à -18 points à Arbonne)

Une situation plus favorable sur le plan de l'emploi, mais qui a tendance à se dégrader

Au niveau des **catégories socioprofessionnelles**, la **répartition sur le territoire est sensiblement la même qu'aux autres échelles**, sauf pour les **cadres, sous-représentés** (-6 points par rapport à la CA)

Concernant le type d'activité de la population, on peut noter que :

- Les **actifs ayant un emploi** sont **légèrement plus représentés qu'aux autres échelles** (+2 points par rapport à la CA et +3 points par rapport au département)
- Le **taux de chômage, à 6%, est moins élevé** (-2 et -3 points), mais il y a **des disparités sur le territoire** (il est de 7% à Saint Martin et à Arbonne, et de 4% à Saint Sauveur)

Entre **2008 et 2018**, le taux de chômage :

- Est resté **stable à Chailly**
- A **augmenté dans 7 communes** : +1 point à Perthes, Saint Germain et Saint Sauveur, de +2 points à Arbonne, Cély, Fleury, et +3 points à Saint Martin
- Il a **diminué de -1 point à Barbizon**

CSP	Territoire	CA	Département
Agriculteurs exploitants	1	0,4	0,3
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	6	6	4
Cadres, Professions intellectuelles supérieures	14	20	13
Professions intermédiaires	17	18	21
Employés	13	14	20
Ouvriers	7	7	15
Retraités	29	30	23
Autres	15	4	4

Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité			
	Territoire	CA	Département
Actifs ayant un emploi	71	69	68
Chômeurs	6	8	9
Elèves, Etudiants et Stagiaires non rémunérés	10	11	11
Retraités et préretraités	7	6	5
Inactifs	7	7	8

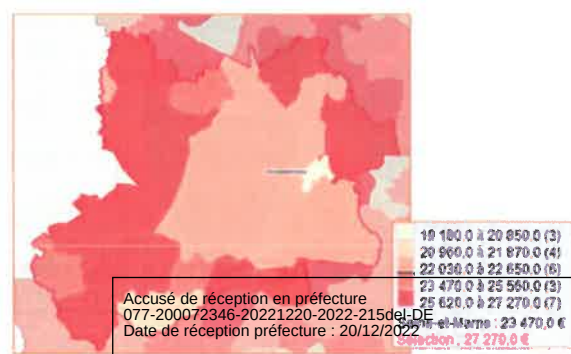
L'indicateur de concentration en emploi sur le territoire, à 40,8, est très inférieur à celui constaté aux autres échelles (74,8 pour la CA, et 73,8 pour le département).

Une médiane du revenu disponible élevée

En 2018, la **médiane du revenu disponible par unité de consommation** dans les 9 communes était élevée (29.593,3 euros contre 27 400 pour la CA et 23 590 pour le département).

- Elle est **particulièrement haute à Barbizon (34.310) et à Saint-Martin (32.240)**
- Elle est un peu **plus faible à Saint Germain et à Chailly**.

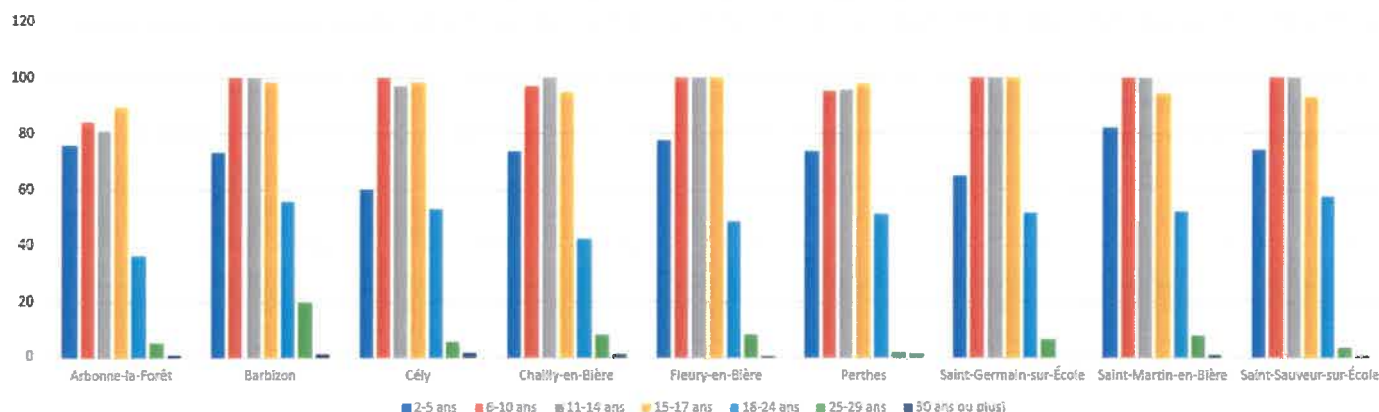
Revenu médian brut annuel par commune en 2018
(Source : INSEE RP 2018. Géoclip)



1.2 La Scolarisation des enfants et des jeunes

Des taux de scolarisation plus faibles qu'aux autres échelles territoriales (CA et département), et notamment à partir de 18 ans

Taux de scolarisation sur les 9 communes en 2018



En 2018, les taux de scolarisation sont :

- Légèrement **plus élevés pour les 2-5 ans**, à 73% (+2 points par rapport à la CA)
- Proches pour les 6-10 ans et les 11-14 ans (96 et 97%)
- Légèrement plus faibles pour les 15-17 ans à 96% (-2 points par rapport à la CA)
- **Beaucoup plus faibles pour les 18-24 ans** à 49% (-12 points par rapport à la CA et -5 par rapport au département)
- **Plus faibles pour les 25-29 ans**, avec 7% (-4 points par rapport à la CA)
- **Identique pour les 30 ans ou plus** (1%)

Au niveau des communes, on note :

- Un **taux de scolarisation globalement plus faible pour celle d'Arbonne**
- Des **taux relativement proches pour les 6-17 ans**
- Des **situations plus contrastées pour :**
 - Les 2-5 ans, variant de 60% pour Cély à 82% pour Saint Martin
 - Les 18-24 ans, variant de 36% pour Arbonne à 58% pour Saint Sauveur

Une hausse de la scolarisation des 2-5 ans mais des baisses importantes pour les 15 ans et plus

Entre 2008 et 2018, sur l'ensemble des 9 communes :

- Les **taux de scolarisation des 2-5 ans ont augmenté de +5 points** (jusqu'à +20 points pour Arbonne)
- Ceux des **15-17 ans ont baissé de -2 points** et ceux des **18-24 ans de -9 points** (toutes les communes sauf Barbizon enregistrent des baisses importantes de -8 points à -20 points à Arbonne)

Ecart entre les taux de scolarisation de 2008 et 2018							
	2-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	18-24 ans	25-29 ans	30 ans ou plus
Arbonne-la-Forêt	20	-1	-9	-6	-20	-2	0
Barbizon	0	0	0	0	0	16	0
Cély	-1	2	-2	-2	-15	-10	0
Chailly-en-Bière	-2	0	1	-4	-10	3	1
Fleury-en-Bière	11	4	0	0	-16	8	0
Perthes	8	-3	-4	0	-3	-1	1
Saint-Germain-sur-École	8	0	0	10	-19	1	-1
Saint-Martin-en-Bière	13	0	0	-6	-10	-1	0
Saint-Sauveur-sur-École	-6						
TOTAL	5	-1	-2	-2	-9	1	0

Accusé de réception en préfecture
07-200072346-2022-12-20-2022-815del-DE4
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Un taux d'équipement en matière d'établissements primaires adapté aux besoins

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des 9 communes.

Le territoire dispose de 11 écoles **4 écoles primaires et 3 maternelles et 4 élémentaires** (37 classes en tout) qui fonctionnent toutes sur 4 jours par semaine.

Sur l'année scolaire 2021-22, elles accueillent **364 élèves en maternelle et 569 en élémentaire**, soit **933 élèves en tout** (il y avait 859 enfants âgés de 2 à 10 ans en 2018).

Localisation des écoles élémentaires en 2021
(Source : Ministère de l'éducation nationale, Géoclip)



Effectifs 2021-2022											
Communes	Ecoles	Nombre de classes	Maternelle			Elémentaire					TOTAL
			PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Fleury Saint Germain	Ecoles de Saint-Germain sur Ecole et Fleury en Bière	4	14	10	10	9	11	9	7	7	77
Saint Sauveur	Ecole de la Fontaine	5	12	17	20	18	14	13	14	12	120
Cély	Ecole Amans Alexis Monteil	5	9	15	23	12	10	12	11	14	106
Chailly	Ecole Maternelle Rosa Bonheur Ecole Elémentaire Rosa Bonheur	9	27	29	33	19	32	22	26	31	219
Perthes	Ecole élémentaire Les Tilleuls Ecole maternelle La Ruche	9	23	17	24	32	29	29	25	21	200
Saint Martin	Ecole du Menhir	2	/	/	/	5	6	9	11	3	34
Barbizon	Ecole Jean-François MILLET	4	8	16	10	11	8	8	14	20	95
Arbonne la Forêt	Ecole élémentaire Saint Just	4	11	14	22	5	5	10	9	6	82
TOTAL		37	104	118	142	111	115	112	117	114	933
			364			569					

Des effectifs en primaire en hausse depuis 2019

Entre la rentrée 2019-2020 et la rentrée 2021-2022, les **effectifs globaux des écoles primaires du territoire ont augmenté de +23%**.

Toutes ont connu des **évolutions** positives :

- Pour certaines, **très importantes** : 61% à Perthes et à Arbonne et +19% à Barbizon
- Pour d'autres, un peu moins : +6% pour Saint Martin
- Et une seule a connu une baisse, celle de Fleury/Saint Germain (-6%)

Commune	Effectif 2019-2020	Effectif 2021-2022	Taux d'évolution
Arbonne	51	82	61
Barbizon	80	95	19
Cély	99	106	7
Chailly-en-Bière	195	219	12
Perthes	124	200	61
Fleury / Saint-Germain-sur-École	82	77	-6
Saint-Martin-en-Bière	32	34	6
Saint-Sauveur-sur-École	97	120	24
TOTAL	760	933	23

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le territoire de l'ex-communauté de communes des Pays de Bière est **étendu**, avec une **population relativement faible et peu dense**. Globalement, elle a **tendance à diminuer**. La **population est moins jeune qu'aux autres échelles et a tendance à vieillir**.

La question de l'**attractivité sociale** du territoire se pose donc, avec des enjeux autour des **problématiques de mobilité**.

Néanmoins, il s'agit d'un **territoire qui reste majoritairement familial** (plus des ¾ des ménages sont avec famille), même si **plus de la moitié de ces familles sont sans enfant**. En effet, le **nombre de naissance diminue de façon très rapide** (-67% pour Saint Martin entre 1999 et 2018). Les effectifs en primaire ont cependant augmenté depuis 2019 (+23%). Il est à noter également une **augmentation de la part des familles monoparentales** dans 6 communes sur les 9.

Sur le **plan de l'emploi**, la **situation est plus favorable** qu'aux autres échelles (avec des revenus médians plus élevés), mais elle a **tendance à se dégrader** avec une augmentation du taux de chômage dans 7 communes depuis 2008.

L'évolution de la **composition et de la situation des familles doit être prise en compte dans l'élaboration de la politique éducative**, afin de maintenir une **bonne accessibilité de l'offre et de mener les actions de soutien adaptées aux situations des parents**.

Si la population est **plutôt diplômée**, on observe une **chute importante de la part des titulaires du Bac et d'un diplôme de l'enseignement supérieur** (jusqu'à -18 points Arbonne depuis 2008). De **même au niveau des taux de scolarisation qui sont plus faibles qu'aux autres échelles, avec des écarts qui se creusent à partir de 18 ans** (49% contre 61% au niveau de la CA pour les 18-24 ans).

Les questions de l'**accompagnement des parcours, de continuité éducative et de lutte contre le décrochage scolaire seront à investir**.

Enfin, **au vu des contrastes existants entre les différentes communes sur la plupart des indicateurs** – taille de la population (de moins de 400 habitants à plus de 2000), croissance (de -22% pour Barbizon à +5% pour Cély), pyramide des âges, composition des ménages (avec des communes comme Saint Germain et Fleury qui attirent proportionnellement plus de familles avec enfants tandis que les plus gros pôles comme Chailly comptent davantage de ménages d'une personne), niveaux de diplômes...- **il s'agira d'élaborer une politique commune qui tiennent néanmoins compte des spécificités des territoires**.

1.3 Les projets portés par la Communauté d'agglomération

De nombreux projets portés par la Communauté d'Agglomération et un service dédié

Depuis qu'elle a été créée et qu'elle a la charge de la compétence Enfance pour les 9 communes de notre territoire, la Communauté d'Agglomération a élaboré différents projets en lien à la question éducative :

1) Le projet de territoire, en 2018

2) La Convention Territoriale Globale (2021-2025)

3) Le projet éducatif (depuis 2017, mise à jour 2022)

Un **service petite enfance – enfance – jeunesse** est chargé de **mettre en œuvre les intentions éducatives** définies dans le projet éducatif (cf slides suivantes), ainsi que le **fonctionnement pédagogique, humain et matériel des actions qui en découlent** :

- Il organise les structures d'accueil des publics, leurs équipements et veille à leur bon fonctionnement
- Il élabore des projets en direction des publics visés, dans le cadre des

Accusé de réception en préfecture
01/2017341223
Date de réception préfecture : 20/12/2022

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote de l'intercommunalité (pôle Sport, enfance, jeunesse) • Service communaux enfance-jeunesse.
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	• 0,2 ETP
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financier le Pays de Fontainebleau Fonctionnement 100%
MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	• Créer une culture de territoire, développer les échanges et l'intérêt pour le Pays de Fontainebleau, chez les enfants et les jeunes, les personnels, en lien avec l'identité du territoire, • Optimisation d'un modèle de fonctionnement collaboratif des services Enfance-Jeunesse.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	• Nombre de journées inter-centres, • Nombre de réunions et échanges de pratiques, • Existence de projets collaboratifs.

Une ambition forte pour l'enfance inscrite dans la CTG en cours

L'ambition affirmée dans la CTG est la suivante :

- **Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**
- **Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants**, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la Caisse d'Allocations Familiales.

Parmi les enjeux et perspectives identifiés, 3 concernent particulièrement notre public cible :

Mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative	Développer les dispositifs d'accueil adaptés aux différents publics enfants/jeunes de manière harmonieuse et équitable sur l'ensemble du territoire	Encourager l'inclusion des publics porteurs de handicap
• Créer des espaces de collaboration entre les acteurs éducatifs du territoire pour identifier les besoins, favoriser l'échange de pratique et mettre en œuvre des projets communs • Encourager et enrichir les démarches PEDT	• Développer une offre partagée de séjours et mini séjours pour les enfants et jeunes du territoire • Proposer des actions différenciées aux collégiens et lycéens • Stabiliser et former les équipes d'animation	• Favoriser l'intégration des publics handicapés • Informer les familles sur les actions et structures en faveur des mineurs • Sensibiliser et former les agents encadrants les mineurs dans un cadre d'inclusion

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Développer le partenariat avec les établissements scolaires (collèges et lycées en particulier) et les associations proposant des activités sportives et socio-culturelles
- Collaborer avec la Caf pour encourager et valoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap

1.4 Des actions à destination des parents sur le Pays de Fontainebleau

Un soutien à la parentalité qui va se développer dans le cadre de la CTG

A ce jour, sur le territoire de la CA, **il existe 7 Lieux d'accueil enfants parents (Laep)**, 3 porteurs de projet et **20 actions REAAP**, 2 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), un espace de rencontre et un service de médiation familiale.

Nous ne notons cependant qu'**aucun de ces équipements ne se trouvent sur l'une des 9 communes** du territoire.

Néanmoins, dans le cadre de la **CTG**, **plusieurs enjeux et perspectives ont été identifiés concernant le soutien à la parentalité**. Les actions identifiées devront pouvoir bénéficier à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération.

Elles ont pour objectifs de :

1) Informer les parents dans leur rôle parental, sur l'ensemble du territoire

- Mutualiser des actions d'information aux parents (conférences parentalité...)
- Développer et enrichir l'action « accueil des jeunes parents »
- Proposer des actions de rencontres conviviales avec les familles (via les structures existantes) - Développer la création de REEAP, LAEP, espaces rencontres...

2) Accompagner les parents dans leur quotidien

- Favoriser l'implication des parents dans le parcours de réussite éducative des enfants
- Développer un service d'aide aux parents pour les démarches d'orientation scolaire et professionnelle de leurs enfants
- Proposer des actions de soutien psychologique aux parents
- Sensibiliser l'accompagnement au repérage de particularités des enfants

3) Développer l'offre d'animation de la vie sociale sur le territoire

- Favoriser la mise en œuvre d'actions d'animation de la vie sociale, en particulier sur le secteur rural
- Accompagner et soutenir les porteurs de projets d'animation de vie sociale dans leurs démarches

1.5 Un service intercommunal à destination des enfants - Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Des accueils collectifs de mineurs structurés et ouverts à tous

Organisation :

- Fonctionnement assuré par la communauté d'agglomération

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- ACM placés sous la responsabilité directe du Président de la Communauté d'agglomération. Une commission Sport Enfance Jeunesse assure le suivi des actions.
- Organisation de projets en direction des publics visés par le service petite enfance-enfance-jeunesse (dans la limite des compétences de l'EPCI)
- Financements par la CAF, à travers la Prestation de Service
- Association des familles à l'action éducative, information sur le projet éducatif, les projets pédagogiques et règlements intérieurs des structures

Encadrement :

- Présence d'agents qualifiés et en nombre suffisant, selon la réglementation en vigueur (Code de l'action sociale et des familles)
- Elaboration, par chaque directeur, d'un projet pédagogique cohérent avec le Projet Educatif, qui définit les objectifs pédagogiques et les règles de fonctionnement
- Coordination par le service enfance jeunesse

Période de fonctionnement :

- Sur la période mercredis et vacances scolaires
- Horaires d'ouverture et de fermeture définis dans les projets de fonctionnement de chaque structure
- Actions et temps forts possiblement organisés par les équipes à d'autres périodes

Locaux :

La structure fixe des accueils est située à Cély

D'autres locaux déclarés auprès de la PMI pour l'accueil des mineurs peuvent être utilisés,

Utilisation possible des équipements communaux et intercommunaux (plateau d'évolution, équipements sportifs, ...)

Publics accueillis :

Les accueils de mineurs du Pays de Fontainebleau accueillent des mineurs âgés de 3 à 17 ans inclus.

Les accueils sont décomposés selon des tranches d'âge cohérentes, en fonction du développement et des besoins des enfants (3-4 ans, 5-7 ans et 8-11 ans)

La capacité d'accueil maximale est de 80-100 mineurs.

Ces accueils sont pratiqués sans distinction parmi les mineurs, avec une priorité donnée aux habitants des communes membres.

Les mineurs porteurs de handicap sont accueillis, dans la limite des moyens à disposition de l'équipe pour assurer leur sécurité. Si nécessaire, des projets d'accueil individualisés (PAI) sont élaborés avec les familles.

Tarifs : Ils sont décidés par le conseil communautaire et sont fonction des revenus du foyer pour s'adapter aux situations des familles. Les parents des enfants dont le lieu de résidence est extérieur aux communes membres devront s'acquitter d'un tarif extérieur

Partenaires :

- ✓ Les communes membres
- ✓ Le SDJES 77
- ✓ La CAF 77
- ✓ La PMI
- ✓ Le Conseil Départementale de Seine et Marne
- ✓ Le Conseil Régional d'Ile de France
- ✓ Les établissements scolaires, l'IEN

Journée-type de l'accueil de loisirs 3-11 ans :

Mercredis et vacances scolaires

8h-9h : Ouverture de l'accueil / arrivée échelonnée des enfants

Accueil des enfants et des familles/ petits jeux, activités calmes

9h-11h45 : Rassemblement

Présentation et répartition dans les activités

Fin des activités et rangement

11h45-13h30 : Déjeuner (fourni par un prestataire) - échelonné par groupe (depuis la crise sanitaire)

13h30-16h30 : Sieste /Temps calme + Présentation et répartition dans les activités

Fin des activités et rangement

16h30-17h : Goûter (fourni par un prestataire) et temps de concertation avec les enfants

17h-18h30 : Départ échelonné des enfants

Accueil des familles/ Temps libre extérieur

Accuse de réception en préfecture 07-2009-2346-2022-215del-DE
Date de la décision 20/12/2022

- ✓ Le Parc Naturel Régional du Gâtinais
- ✓ Les associations

Des intentions éducatives des ACM centrées sur la citoyenneté, la santé/sport, la culture et l'environnement

Intentions éducatives	
La citoyenneté	Les élus souhaitent favoriser l'intégration des publics au sein du groupe, dans le respect des particularités de chacun. Une attention particulière est donnée à la notion de différence. A travers la notion de citoyenneté, les élus visent en particulier la découverte et le respect de soi-même, des autres et de son environnement. Il s'agit aussi de contribuer à développer la solidarité
Santé/Sport	Par définition, la santé est un état de bien-être complet physique, mental et social. Participer de manière générale à l'éducation à la santé est donc essentielle auprès des publics jeunes. La promotion des activités sportives sera un média pour atteindre ce bien-être.
Culture	La culture participe au sentiment d'appartenance et d'identité collective. Il est nécessaire de démocratiser l'accès à la culture pour tous et d'encourager l'émergence de talents culturels et artistiques en offrant des opportunités d'expression, dans un climat de confiance.
Environnement	La découverte de l'environnement et notamment du territoire du Pays de Fontainebleau sera abordée dans une volonté de sensibilisation aux enjeux de la protection et du respect du milieu naturel et du patrimoine

1.6 Les actions des communes à destination des enfants - Les Accueils Périscolaires

Des objectifs éducatifs des projets d'école nombreux et variés, mais encore peu développés pour le périscolaire

Les 9 communes qui ont répondu au questionnaire envoyé par la CA ont évoqué les **principaux objectifs éducatifs de leur projet d'école**.

On y retrouve :

- Pour beaucoup, des objectifs liés **aux savoirs de base** : écriture, lecture, résolution de problèmes. (Fleury, Saint Sauveur, Saint Martin, Chailly, Barbizon)
- Pour plusieurs, des objectifs liés à la **construction de la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, à l'autonomie** (Saint Sauveur, Chailly, Saint Martin)
- Pour certains, des objectifs de **sensibilisation au développement durable** (Chailly, Barbizon)
- Et de manière plus individuelle, des objectifs liés au **développement de l'activité physique**, du sport (Cély), à la **découverte et à l'épanouissement culturel** (Saint Martin), à l'**épanouissement personnel** (conscience et estime de soi, relation aux autres...) (Barbizon) ou à la **maîtrise du numérique** (Barbizon)

Concernant les **objectifs éducatifs du périscolaire**, seules 3 communes ont répondu :

- Arbonne, en évoquant un temps d'aide aux leçons deux fois par semaine et un temps périscolaire axé sur le développement durable et le recyclage
- Chailly, en mentionnant des principes et valeurs tels que "le respect, vivre ensemble, travailler en groupe, être à l'écoute de soi et des autres dans la bienveillance"

Accusé de réception en préfecture
Viziviz
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- L'autre par "néant"

On constate que les **objectifs éducatifs poursuivis par les 8 communes ayant répondu sont assez disparates, voire non explicites**. Il serait important dans ce cadre, et titre de la construction du PEdT, de stabiliser des finalités et valeurs communes pertinentes au regard des besoins des enfants et des familles du territoire.

Des accueils périscolaires sur l'ensemble du territoire

Toutes les écoles proposent un accueil le matin, pendant la pause méridienne et le soir.

Aucun n'est déclaré au SDJES.

Les **locaux utilisés** pour les activités sont **ceux des écoles**, sauf pour l'école de Fleury qui utilise aussi la salle des fêtes / salle polyvalente, et l'école de Saint Martin qui utilise aussi une salle communale.

Les écoles d'Arbonne sont les seules à utiliser, en plus des locaux scolaires, de la salle des fêtes /la salle polyvalente, des équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, musée, conservatoire...).

Communes	Ecoles	Matin	Pause méridienne	Soir
Arbonne	Ecole de Saint Just	A partir de 7 h 30 en deux lieux (salle de garderie maternelle, salle des associations / parc de la salle des fêtes pour les élémentaires)	4 groupes depuis la pandémie	Mêmes lieux que le matin
Fleury Saint Germain	Ecoles de Saint-Germain sur Ecole et Fleury en Bière	Garderie (Fleury) 7H00 - 8H40	12H00 - 13H30 (Saint Germain)	16H45 - 18H30 (Fleury)
Saint Sauveur	Ecole de la Fontaine	Garderie : 7h30 - 8h20		Garderie : 16h30 - 18h30
Cély	Ecole Amans Alexis Monteil	7h30/8h20	11h40 à 13h30	16h40/18h30
Chailly	Ecole Maternelle Rosa Bonheur Ecole Elémentaire Rosa Bonheur	7h30 à 8h20	11h20 à 13h20	16h20 à 19h
Perthes	Ecole élémentaire Les Tilleuls Ecole maternelle La Ruche	7h30 à 8h30	11h30 à 13h30	16h30 à 19h00
Saint Martin	Ecole du Menhir	Garderie : 7h30 à 8h30	12h00 à 13h20	Garderie : 16h10 à 18h30
Barbizon	Ecole Jean-François MILLET	Garderie : 7h30- 8h35	11h45-13h20 (2 services)	Garderie : 16h30-18h30 Etude surveillée : 16h30-18h (salle de classe)

Des activités variées, de l'aide aux devoirs aux activités artistiques

Sur l'ensemble des communes :

- 4 proposent des aides aux devoirs, 4 des études surveillées, et 1 de l'accompagnement personnalisé
- 7 des activités manuelles
- 4 des activités artistiques
- 3 des activités physiques et/ou sportives
- 1 des jeux ludiques

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Ecoles	Activité manuelle	Activité physique et/ou sportive	Activité artistique	Jeux ludiques (échecs, dames, ballons)	Aide aux devoirs	Etudes surveillées	Accompagnement personnalisé
Saint Germain/Fleury	X	X	X	X	X	X	
Saint Sauveur	X		X				
Cély	X				X		
Chailly	X					X	
Perthes	X	X			X		
Saint Martin						X	
Barbizon	X		X			X	
Arbonne	X	X	X		X		X
	7	3	4	1	4	4	1

Un taux d'encadrement suffisant et peu de besoins en formation exprimés

- Toutes les écoles travaillent avec **des agents communaux, sauf Saint Martin**. Certaines mobilisent également l'**équipe enseignante (Cély, Chailly, Barbizon)**.
- Certaines écoles (Cély, Chailly, Perthes, Arbonne et Barbizon) mentionnent **des intervenants : personnels municipaux, animateurs, éducateurs sportifs, ATSEM, professeurs des écoles, parents, intervenants associatifs et bénévoles...**
- En ce qui concerne les partenaires :** Cély mentionne l'USSEP pour les activités sportives, l'association des Arts Martiaux des Pays de Bière, Cap Scène 77 pour la musique, Fleury/Saint Germain mentionne Récré animée, Fleury Animation, l'association Sports et loisirs de Saint Germain, Arbonne, le Foyer rural qui propose des activités sportives et culturelles extrascolaires

Concernant les **qualifications des intervenants et les actions de formation** menées ou souhaitées :

Communes	Nombre et qualification des intervenants par activité			Actions de formations menées en faveur du personnel	Besoins de formation
	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	SOIR		
Arbonne	1 agent communal	1 agent communal	2 agents communaux	conduite à tenir en cas d'incendie, geste premiers secours	gestion de l'enfant durant les temps de repas personnels cantine et atsem Rappel sur le devoir de réserve
Fleury Saint Germain	2 agents d'animation	2 agents d'animation + 2 agents d'animation	2 agents d'animation	Stage limité avec le Covid Allergie alimentaire	BAFA
Saint Sauveur	2 agents technique	6 agents (1 agent d'animation + 5 agents technique)	3 agents (1 agent d'animation + 2 agents technique)	2021 : gestion des troubles de l'enfant de 3 à 11 ans	aucune à ce jour, besoins directement adressés lors des entretiens annuels

Accusé de réception
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Cély	1 agent d'animation	3 adjoints techniques 1 agent d'animation	1 agent d'animation 1 Institutrice de l'école pour l'étude (aide aux devoirs)	La mairie a donné toutes les formations nécessaires aux agents Nous sommes à jour	Aucun besoin
Chailly	Agents municipaux	Agents municipaux	Agents municipaux/ professeurs des écoles de Chailly pour l'étude surveillée	Ras	Ras
Perthes	1 ATSEM 1 ANIMATRICE	3 ATSEM 4 animatrices	1 ATSEM 3 animatrices	Proposition de stage BAFA	BAFA et formation enfants différents
Saint Martin	/	/	/	/	/
Barbizon	2	5	2 pour la garderie 1 enseignante pour l'étude	Hygiène alimentaire PSC1	Non déterminés

Des taux de fréquentation du périscolaire plutôt faibles, mais qui varient en fonction des communes, des temps et de l'âge des enfants

Si l'on regarde les données des communes dont nous disposons, on peut constater que **les taux de fréquentation des 3 temps périscolaires** (ratio entre le nombre d'enfants qui y participent / le nombre total d'enfants scolarisés), on s'aperçoit que :

- Les **accueils du matin** sont les **moins fréquentés**, avec seulement **8% des effectifs scolaires**.
- La **pause méridienne** est celle qui **regroupe le plus d'enfants** (71%)
- Les **accueils du soir** sont **plus fréquentés que ceux du matin** (31%)

Il y a néanmoins des **variations importantes selon les communes, les temps concernés et l'âge des enfants** (maternelle ou élémentaire). En effet :

➤ Concernant l'accueil du matin :

En moyenne, ils sont **davantage fréquentés par les élèves de maternelle** (9% contre 6% pour les élèves d'élémentaire). À l'école de Fleury, il atteint même 26%, tandis qu'il est de 4% à Chailly

Les taux varient entre 16% pour le plus élevé (Fleury/Saint Germain) et 7% pour le plus bas

➤ Concernant la pause méridienne :

Elle est également **davantage fréquentée par les élèves de maternelle** (80% contre 65%)

Le taux de fréquentation atteint 100% pour les maternelles à Fleury tandis qu'il est de 51% pour les élémentaires de Cély

➤ Concernant l'accueil du soir :

Il est **davantage fréquenté par les élèves d'élémentaire** que ceux de maternelle (33% contre 28%)

Il atteint 51% pour les élémentaires de Cély contre 14% pour ceux de Perthes, Arbonne et de Fleury

Seules les écoles de Fleury/Saint Germain indiquent accueillir des enfants en situation de handicap (à la fois à l'école et au périscolaire pour la première et uniquement à l'école pour la seconde),

Fréquentations moyennes périscolaires																				
Communes	Ecoles	Mater	Elém	Matin			Mater	Elém	Pause Méridienne			Mater	Elém	Soir			Effectif scolaire 2021-2022	Effectif mater	Effectif élém	
				% total de fréquentation	% de fréquentation mater	% de fréquentation élém			% total de fréquentation	% de fréquentation mater	% de fréquentation élém			% total de fréquentation	% de fréquentation mater	% de fréquentation élém				
Airbonne la Forêt	Ecole Saint Just	5	9	10	11	9	30	24	66	64	69	8	5	18	17	14	82	47	35	
Fleury Saint Germain	Ecoles de Saint-Germain sur Ecole et Fleury en Brie	9	3	18	28	7	35	25	78	108	58	6	8	16	18	14	77	34	43	
Saint Seuveur	Ecole de la Fontaine	5	5	8	10	7	43	66	91	88	93	20	30	42	41	42	120	49	71	
Cléry	Ecole Arsens Alexis Montell	4	3	8	9	6	35	30	61	74	51	15	30	42	32	51	108	47	59	
Charlly	Ecole Maternelle Rose Bonheur Ecole Elémentaire Rose Bonheur	4	6	5	4	5	60	100	73	67	77	15	60	34	17	48	219	89	130	
Perthes	Ecole élémentaire Les Tilleuls Ecole maternelle La Ruche	5	12	9	9	9	52	104	78	81	76	18	19	18	25	14	200	64	136	
Saint Martin	Ecole du Mémir		35 enfants/ mois					343 enfants par mois					35 enfants par mois				34	0	34	
Barbizon	Ecole Jean-François MILLET	3	4	7	9	7	38	51	95	115	84	10	24	36	28	39	95	34	61	
TOTAL		33	34				255	349				90	174				851		0	
FREQUENTATION		10	6				80	65				28	33					317	534	
TOTAL GLOBAL		67					604					284								
FREQUENTATION		8					71					31								

CE QU'IL FAUT RETENIR

La Communauté d'agglomération mène une politique éducative avec de nombreuses initiatives prises depuis sa création (projet de territoire, CTG, projet éducatif, création d'un service dédié). A la suite des collaborations entre les communes-membres et l'intercommunalité, des enjeux et perspectives forts ont été identifiés dans le cadre de la CTG.

Si des **actions de soutien à la parentalité existent** sur d'autres parties de la Communauté d'agglomération, il n'y a **pas d'équipements à proprement parler** dédié aux parents après la petite enfance sur le périmètre des 9 communes. C'est l'une des volontés affichées dans la CTG de développer des actions sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'accueil des enfants, deux systèmes fonctionnent en parallèle.

Le premier comprend les **accueils collectifs de mineurs** (mercredi et vacances scolaires). Il est directement géré par le Service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse, chargé de mettre en œuvre **les intentions éducatives définies par les élus** (autour de la citoyenneté, de la santé et du sport, de la culture et de l'environnement) et d'accompagner la réalisation des actions prévues.

Le deuxième comprend les **accueils périscolaires** (matin, pause méridienne, soir), organisés par les communes au sein des établissements scolaires et qui ne font pas l'objet d'une déclaration auprès du SDJES. **Si la plupart des écoles ont défini des objectifs éducatifs dans leur projet** (des savoirs de base à la construction de la citoyenneté ou à la découverte culturelle), **les réflexions et la formalisation sont moins avancées concernant le périscolaire**. Ces derniers proposent néanmoins **une diversité d'activités** (pour beaucoup, des activités manuelles et de l'aide aux devoirs ou des études surveillées, mais aussi des activités artistiques et sportives).

Émerge ici un enjeu autour de la **coopération au sein de la communauté éducative**, et de la question de la **continuité éducative entre les différents acteurs qui interviennent dans le parcours éducatif** et les différents temps qu'ils proposent.

Si les **évaluations faites par les acteurs eux-mêmes sont assez positives**, on constate néanmoins **une faible fréquentation des accueils périscolaires** (8% des effectifs scolaires le matin, 31% le soir). Cet écart peut nous questionner sur la **visibilité de l'offre, son adéquation avec les besoins des familles ainsi que la qualité de ce qui est proposé.**

2. LA MISE EN PERSPECTIVE

Au regard de ce diagnostic, nous proposons ici un arbre d'impact et d'objectifs validés en Comité de Pilotage.

AXE 1 : Animer la communauté éducative sur le territoire

Objectifs retenus :

- ✓ Mettre en place des instances de pilotage qui associent tous les partenaires éducatifs et les parents
- ✓ Travailler un ensemble de finalités et de valeurs communes
- ✓ Valoriser et développer la complémentarité des offres proposées

AXE 2 : Garantir la qualité et la continuité de l'action éducative

Objectifs retenus :

- ✓ Traduire, dans les projets éducatifs et pédagogiques, les finalités et valeurs de référence du territoire au regard des besoins des enfants et des familles (et notamment dans le cadre du plan Mercredi)
- ✓ Travailler en continu à l'amélioration des accueils, notamment sur la question de l'inclusion du handicap (plan Mercredi)
- ✓ Former et recruter des personnels encadrants qualifiés
- ✓ Eduquer les citoyens de demain aux enjeux sociaux (ex : écocitoyenneté) et locaux (valorisation du patrimoine et de l'environnement local)

AXE 3 : Soutenir le rôle des parents dans l'action éducative

Objectifs retenus :

- ✓ Améliorer la visibilité de l'offre et la communication avec les parents
- ✓ Favoriser l'accessibilité physique et financière à l'offre proposée
- ✓ Lutter contre l'isolement parental

Ces sont les objectifs retenus pour les années 2022 à 2025.

3. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

La ville a mis en place des ateliers participatifs et collaboratifs avec différents acteurs locaux, étaient représentées :

- Elus
- Agents
- Parents
- Représentants associations
- Education nationale
- Partenaires institutionnels

L'objectif de ces ateliers, réalisés en octobre 2022, était la co-construction des actions structurantes du PEdT. Ils ont permis :

- Construction des actions par effet recherché ou objectif poursuivi
- Elaboration des trames de fiches action

Ci-dessous le schéma de développement validé lors du Comité de Pilotage final le 24 octobre 2022.

Les fiches actions correspondantes sont en annexe.

Impacts	Objectifs	Actions structurantes	2022			2023			2024			2025	
			S2			S1	S2	S2	S1	S2	S1	S1	S2
Animer la communauté éducative sur le territoire	Mettre en place des instances de pilotage qui associent tous les partenaires éducatifs et les parents	Animer la communauté éducative [fiche 1.1.1]				Mise en place des différentes instances			Elaboration et mise en œuvre du référentiel de pilotage et d'évaluation			Evaluations de la Charte	
	Travailler un ensemble de finalités et de valeurs communes	Co-construire une charte de coopération [fiche 1.2.1]											
	Valoriser et développer la complémentarité des offres proposées	Se connaître et se reconnaître [fiche 1.3.1]											
Garantir la qualité et la continuité de l'action éducative	Traduire, dans les projets éducatifs et pédagogiques, les finalités et valeurs de référence du territoire au regard des besoins des enfants et des familles (et notamment dans le cadre du plan Mercredi)	Rendre les projets éducatifs cohérents [fiche 2.1.1]				Présentation de la charte			Construction du référentiel éducatif			Déclinaison dans les projets d'établissement	
	Travailler en continu à l'amélioration des accueils, notamment sur la question de l'inclusion du handicap (plan Mercredi)	Mieux inclure les enfants en situation de handicap [fiche 2.2.1]											
	Former et recruter des personnels encadrants qualifiés	Accompagner les personnels du périscolaire [fiche 2.3.1]											
Sortir le rôle des parents de l'action éducative	Eduquer les citoyens de demain aux enjeux sociaux (ex : écocitoyenneté) et locaux (valorisation du patrimoine et de l'environnement local)	Développer l'éducation à la citoyenneté [fiche 2.4.1]				Election des délégués de l'accueil de loisirs et rencontres avec les élus (rentrée 2023)			Mise en œuvre du plan de formation, des visites et rencontres			A renouveler chaque année	
	Améliorer la visibilité de l'offre et la communication avec les parents	Faire découvrir le territoire [fiche 3.1.1]											
	Favoriser l'accessibilité physique et financière à l'offre proposée	Développer l'accessibilité physique et financière [fiche 3.2.1]											
						Recensement des pratiques actuelles et labellisation			Mise en œuvre de l'outil par l'accueil de loisirs			Information auprès des familles	
Sortir le rôle des parents de l'action éducative						Recensement des besoins en formation et élaboration du plan de formation			Mise en œuvre du plan de formation, des visites et rencontres			A renouveler chaque année	
Sortir le rôle des parents de l'action éducative						Recensement des politiques tarifaires mises en œuvre par chaque organisateur périscolaire à chaque rentrée scolaire			Evaluation de l'impact des actions par les structures			A renouveler chaque année	
Sortir le rôle des parents de l'action éducative						Etude par l'instance de consultation des familles des actions possibles en termes de mobilité			Première expérimentations des solutions identifiées			Généralisation des solutions testées à l'ensemble des communes	
Sortir le rôle des parents de l'action éducative						Mise en place de l'instance consultative des familles et du groupe projet « évènement » et planification des actions						1ère évaluation de l'impact des actions et réorientation, si nécessaire du plan d'action	
Sortir le rôle des parents de l'action éducative						Organisation des temps de rencontres parents/enfants à l'accueil de loisirs						Mise en œuvre d'actions à destination des familles	
Sortir le rôle des parents de l'action éducative						Organiser des rencontres familles [fiche 3.3.1]						1ère évaluation de l'impact des actions et réorientation, si nécessaire du plan d'action	

Sortir le rôle des parents de l'action éducative

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

4. LE PLAN MERCREDI

Le Bilan 2021 / 2022

Bien que non intégré dans un Projet Educatif de Territoire en 2021-2022, l'accueil de loisirs périscolaire du Pays de Fontainebleau s'est attaché à proposer aux publics un encadrement pédagogique de qualité, autour de quatre axes (citoyenneté, santé/sport, culture, environnement), définis dans les intentions éducatives des élus.



Objectifs visés

1. Pratiquer des activités sportives variées et innovantes
2. Découvrir le territoire du Pays de Fontainebleau
3. Proposer des actions sur les questions d'environnement
4. Créer des liens avec des acteurs locaux

1. Pratiquer des activités sportives variées et innovantes

Durant l'année 2021/2022, l'équipe d'animation a fait découvrir aux enfants différents sports :

Elle a proposé aux publics de l'accueil de loisirs tout au long de l'année scolaire différentes activités et initiations sportives (handball, basket, judo, football, ainsi que des jeux collectifs...).

Une animatrice de l'équipe a été formée en novembre 2021 au « Savoir rouler », formation dispensée par la SDJES. L'équipe a ensuite mis en place un projet vélo au sein de l'accueil de loisirs et lors des mini séjours « Vélo et nature » d'été. Ce projet a permis à plusieurs enfants de 7-10 ans et adolescents 11-17 ans de participer à différents ateliers, leur permettant de valider les 3 blocs d'apprentissage : Savoir pédaler, Savoir circuler, Savoir rouler à vélo. Cette action a été appréciée des publics et familles. L'équipe souhaite poursuivre ce travail, en particulier en y associant écoles et familles.

Lors d'un après midi, un groupe de 8 enfants âgés de 7-10 a bénéficié d'une sensibilisation à l'athlétisme au stade Philippe Mahut de Fontainebleau, organisé dans le cadre du Meeting National d'Athlétisme de Seine-et-Marne qui s'est tenu le 17 mai 2022 sur le même site.

Par ailleurs, le Pays de Fontainebleau étant labellisé Terre de Jeux 2024, l'accueil de loisirs promeut les valeurs de l'olympisme auprès des jeunes publics, à travers notamment le projet Parcours mon Patrimoine qui permet aux enfants de pratiquer randonnées et géocaching sur le territoire, avec l'accompagnement d'une animatrice spécialisée.

2. Découvrir le territoire du Pays de Fontainebleau

Pour répondre aux objectifs pédagogiques de l'année, l'accueil de loisirs a travaillé en 2021-2022 autour du thème « Découvrons notre territoire ».

Le projet Terre de Jeux « Parcours mon Patrimoine » a permis aux enfants, non seulement d'encourager la pratique sportive, mais aussi de découvrir les richesses locales à travers les randonnées, le géocaching et la réalisation de graff sur le thème des JO Paris 2024 dans les communes-membres.

Les groupes d'âge ont participé à différentes sorties animées enrichies d'ateliers pédagogiques comme la visite de châteaux, la visite d'une verrerie d'art à proximité, de sorties en forêt et balades de villages. Ces actions permettent aux enfants de mieux connaître leur environnement proche et de prendre conscience de la richesse du territoire.

3. Proposer des actions sur les questions d'environnement

Le projet phare de l'année scolaire était « Quand les enfants céréalisent », organisé en partenariat avec le service Développement Economique, l'association 1001 SILLONS et quatre autres acteurs de l'accueil de loisirs du

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de publication : 19/12/2022

territoire. Ce projet, en partie financé par le programme LEADER, avait pour objectif principal de sensibiliser les enfants au bien-manger et de valoriser une agriculture locale de qualité ainsi que la biodiversité. C'est au total 145 enfants qui ont participé au projet, dont 30 enfants de l'accueil de loisirs intercommunal.

Durant toute l'année, des enfants âgés de 5 à 10 ans ont participé activement à des ateliers de culture de parcelle de blé (des semis à la moisson), à des ateliers pédagogiques pour comprendre le lien entre nature et alimentation, à des visites d'exploitation agricoles locales pour découvrir la réalité du métier d'agriculteur. Le projet s'est clôturé autour de jeux et exposition sur le thème des céréales, lors d'un inter-centre avec tous les publics.

Dans la continuité de ce projet, l'accueil de loisirs a lancé un projet potager, suivi principalement par le groupe de 3-5 ans. Les enfants ont suivi les différentes étapes de culture potagère depuis l'achat des graines à la récolte des fruits et légumes. Ce projet a vocation à se poursuivre en prenant de l'ampleur avec l'aménagement d'espaces dédiés.

Un groupe de 24 enfants âgés de 6 à 10 ans a également participé à 3 journées avec une intervenante de l'association Objectif Terre 77, avec le soutien du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGf). Les objectifs de ces journées étaient de découvrir la nature, de se servir des ressources de la forêt avec respect, de développer la motricité et la créativité, de manipuler, créer et fabriquer en s'amusant avec des matériaux naturels et locaux. Certains enfants avaient bénéficié de ce type d'intervention à l'école. Il serait pertinent de mettre en œuvre des actions en complémentarité avec celles réalisés en classe.

Enfin, au cours de l'année, l'équipe d'animation a veillé à utiliser prioritairement du matériel de recyclage et effectuer le tri sélectif dans les espaces de l'accueil de loisirs, avec les enfants.

En 2021, l'accueil de loisirs a contractualisé la livraison et la fourniture des repas et goûter avec un prestataire dans le cadre d'un cahier des charges soucieux des enjeux de l'environnement et la garantie de bénéficier du pain par la boulangerie locale.

4. Créer des liens avec des acteurs locaux

L'accueil de loisirs a travaillé en 2021-2022 avec plusieurs partenaires associatifs et institutionnels. Les familles ont aussi été impliquées dans la vie de l'accueil.

Les sorties, en général sur le territoire du Pays de Fontainebleau ou à proximité, ont permis aux publics de rencontrer des divers acteurs locaux (agriculteurs, artisans...)

Les temps de formation et de sensibilisation des animateurs et des publics ont aussi été l'occasion de travailler avec différents partenaires institutionnels, notamment la SDJES (« savoir rouler » et journée d'échanges des directeurs), le CIJ (valeurs de la République, addictions, organiser un débat avec les jeunes), l'UTEP (nutrition).

Les enfants de 8-10 ans ont bénéficié d'une sensibilisation PAROLE DE RAP avec l'intervention d'un éducateur de protection judiciaire de la jeunesse (Mission locale Seine-et-Loire). L'objectif était que les publics prennent conscience de la valeur des mots et de leur signification, pour un mieux « vivre ensemble ».

En tenant compte des contraintes liées à la crise sanitaire, l'équipe d'animation a mis en place deux temps forts ouverts aux familles afin de favoriser leur implication dans la vie de l'accueil et les échanges avec les animateurs ; un marché de Noël et une exposition en fin d'année scolaire. Ces temps conviviaux ont réuni de nombreuses familles qui se sont montrées curieuses, intéressées et ravies de ces moments de partage.

Evaluation

Pour évaluer les actions réalisées en 2021-2022, différents supports ont été utilisés :

- L'équipe d'animation a effectué un bilan à la fin de chaque période et un bilan général en fin d'année scolaire, pour mesurer la réussite des actions et projets.
- Les projets spécifiques (Quand les enfants céréalisent, Parcours mon Patrimoine Savoir Rouler) font l'objet de bilans détaillés et partagés avec les partenaires concernés.

Accueil de loisirs en Seine-et-Loire
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Une évaluation de satisfaction des publics a été réalisée durant la fête de fin d'année auprès des familles et lors de l'inter-centre « Quand les enfants céréalisent » auprès des enfants.
- Tout au long de l'année, les animateurs recueillent oralement ou par le biais de supports l'avis des enfants sur les activités réalisées et leurs idées de nouvelles activités.

Eléments quantitatifs :

- ✓ Le nombre de participants :

173 enfants pour 127 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs les mercredis.

C'est au total 3144 journées enfants.

Lors des temps forts ouverts aux familles, on compte environ 80 familles participantes.

Les demandes de réservations de l'accueil de loisirs sont en hausse. Pour mieux répondre aux demandes des familles, l'effectif accueilli a été élevé de 80 mineurs à 90 mineurs en septembre 2021. Néanmoins, une liste d'attente a persisté toute l'année (entre 2 et 23 enfants restés en attente). On remarque aussi que la tranche d'âge maternelle est particulièrement en hausse, mais l'accueil est limité par la PMI à 40 enfants maternels.

Toutes les communes du périmètre d'action sont représentées dans les fréquentations.

- ✓ Le nombre d'animateurs et de partenaires impliqués

L'équipe était composée d'une directrice et de 9 animateurs durant les mercredis 2021-2022.

Durant cette année, l'équipe a mobilisé le partenariat de deux associations spécialisées sur l'environnement.

Quatre partenaires institutionnels sont intervenus pour aider l'équipe à mettre en œuvre les animations souhaitées.

Les sorties organisées avec les publics ont permis de découvrir les richesses de l'environnement local ou à proximité (1 verrerie d'art, château et commune de Fontainebleau, stade Mahut, forêt de Fontainebleau, de Barbizon et de Noisy-su-Ecole, château de Beauregard, ferme agricole de Fleury-en-Bière et ferme céréalière de Bourron-Marlotte, villages de Cély, de Fleury-en-Bière et de Barbizon).

- ✓ Le budget

Les dépenses de fonctionnement des activités du mercredi 2021-2022 (hors fluides, maintenance, charges salariales et restauration) se sont réparties de la manière suivante, pour un montant global de 7000€, décomposés comme suit (à l'arrondi supérieur) :

- 1855€ de prestation de service
- 2545€ de transport collectif
- 300€ en alimentaire
- 1180 € en fourniture d'entretien
- 980€ de matériel pédagogique
- 140€ de ressources documentaires

Les projets « Quand les enfants céréalisent » et « Parcours mon Patrimoine » ont fait l'objet de budgets spécifiques.

La participation des familles s'élève à 44 165,50€, au quotient familial. On note une plus forte participation des familles des deux quotients les plus forts.

Les dépenses annuelles de l'accueil périscolaire du Pays de Fontainebleau en 2021 s'élèvent à 133 338,47€

La Caf soutien l'accueil de loisirs périscolaire à hauteur de près de 10% des dépenses totales des mercredis.

Eléments qualitatifs :

- ✓ La pratique d'activités sportives variées

Une offre d'activités sportives variées a été proposée aux publics. Néanmoins il s'agissait principalement d'initiations menées par les animateurs.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Les activités autour du « savoir rouler » ont remporté un fort succès avec le souhait des publics et familles de développer les actions sur cette thématique.

Le Label Terre de Jeux est un support fédérateur pour le développement de projets sportifs.

✓ Le développement des connaissances des publics sur le territoire

Les publics apprécient la découverte de leur environnement proche. Ils se montrent enthousiastes et intéressés lors des sorties et visites, également satisfaisantes pour les familles. Il est important, pour susciter encore plus d'intérêt des enfants, de donner du sens à ces actions en les insérant dans des thématiques et projets évolutifs avec une déclinaison de plusieurs activités.

✓ La sensibilisation aux enjeux de l'environnement

Les actions autour de l'environnement ont été une réussite et ont permis aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances sur la biodiversité, le bien-manger et sur le tri sélectif. Le soutien d'associations et organismes spécialisés est nécessaire pour compléter l'encadrement par les animateurs. La poursuite d'activités sur cette thématique est utile pour consolider et approfondir les connaissances et la pratique.

✓ Le partenariat

De nombreux partenariats ont été mis en œuvre sur l'année, et dans le cadre de projets longs. Ces actions réalisées sont riches et innovantes. Elles sont particulièrement appréciées des publics et familles. La coopération avec le tissu associatif local est à développer. Le lien avec les écoles est aujourd'hui peu développé mais s'avère nécessaire pour apporter aux publics plus de cohérence et de continuité éducative. Les familles sont demandeuses de temps partagés avec elles.

Les outils d'évaluation ont montré globalement la satisfaction des familles et des enfants. Les projets ont tous aboutis et atteint les objectifs visés. La mobilisation de partenaires apporte une richesse et du sens aux actions menées. La formation des animateurs est à développer pour varier les activités et renforcer les savoirs transmis aux publics.

Perspectives :

Elargir le champ des partenaires

Développer la collaboration avec les communes notamment pour la recherche des partenaires associatifs et pour le recrutement des animateurs péri-extrascolaires

Créer un dialogue avec les écoles, en particulier pour connaître les contenus pédagogiques

Fonctionner davantage en mode projet d'animation (cycle d'évolution)

Travailler sur l'inclusion avec les équipes et publics (accueil de 2 enfants porteurs de handicap durant l'été)

Impliquer davantage les publics et familles dans la vie de l'accueil de loisirs

Accroître les compétences des animateurs

Freins repérés :

L'évaluation des actions a permis d'identifier certains freins qu'il faudra veiller à lever pour améliorer l'action éducative de l'accueil de loisirs :

- Trouver des espaces adaptés et disponibles pour accueillir des événements culturels ou sportifs
- Disposer des moyens de transport adaptés pour déplacer les groupes vers le lieu des activités
- Dégager du temps de travail pour le pilotage de projets en partenariat
- Identifier les associations locales et autres partenaires
- Trouver la bonne adéquation des temporalités entre accueil de loisirs/associations/écoles pour un travail pédagogique commun
- Dégager du temps aux encadrants pour la formation continue
- Adapter les dépenses budgétaires aux effectifs en hausse, en cohérence avec les objectifs fixés

- Recruter des animateurs en nombre suffisant selon les qualifications requises pour chaque période de fonctionnement (il est constaté des difficultés à recruter des animateurs en nombre suffisant et avec les qualifications attendues).

Les volontés du Plan Mercredi 2022 / 2025

Objectifs :

1. Créer /participer à des évènements culturels ou sportifs, en lien avec les associations- établissements locaux et/ou les écoles
2. Sensibiliser au respect de l'environnement et développer la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales
3. Favoriser la découverte scientifique et numérique en cohérence avec les apprentissages scolaires
4. Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants pour tous les enfants, en encourageant leur implication et participation
5. Former/sensibiliser les animateurs périscolaires au handicap et au développement de l'enfant

Actions à mener :

1. Créer /participer à des évènements culturels ou sportifs, en lien avec les associations-établissements locaux et/ou écoles

L'équipe proposera des sorties pour assister à des spectacles locaux mais également en créer avec les publics. Ces spectacles réalisés seront à destination des enfants de l'accueil de loisirs ou des familles.

Les animateurs mettront en œuvre des sessions de découverte sportives, en partenariat avec des associations locales. La direction portera la coordination des projets.

Des évènements thématiques sportifs et culturels seront organisés par les animateurs et les enfants de l'accueil de loisirs et proposés aux écoles du secteur.

La direction travaillera en collaboration avec les bibliothèques mais également les musées et galeries de peinture... Ces différents établissements permettront à l'équipe de proposer un large choix d'activités ou sorties autour de la culture.

L'accueil de loisirs mettra en œuvre un inter-centre Terre de Jeux JO Paris 2024 et va poursuivre son implication dans le projet « Parcours mon Patrimoine » (randonnées, géocaching, graff)

2. Sensibiliser au respect de l'environnement et favoriser la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales

Les animateurs ainsi que les enfants poursuivront le projet potager initié l'année dernière et travailleront sur l'aménagement extérieur du site de Cély.

Les encadrants et les publics se formeront au savoir-rouler, pour promouvoir les déplacements en circulation douce sur le territoire. L'équipe proposera des actions autour du vélo, en lien avec les écoles et les familles.

Les animateurs privilégieront le matériel de recyclage pour les activités manuelles de l'accueil de loisirs. Ils sensibiliseront également au gâchis alimentaire avec l'intervention du Smictom. Des ateliers seront mis en place sur le gaspillage. L'équipe veillera à la récupération de certains aliments de la cantine et du goûter pour les mettre dans le compost du potager.

Les groupes réaliseront ensemble une charte collective de l'accueil de loisirs qui s'appuiera sur les droits de l'enfant et favorisera leur participation aux projets et à la vie quotidienne de l'accueil.

Une rencontre entre les élus de l'intercommunalité et les enfants de l'accueil de loisirs sera organisée à chaque rentrée.

L'équipe organisera des élections de délégués juniors au sein du centre de loisirs (en présence des élus de l'intercommunalité), qui participeront aux préparations des périodes avec les enfants. Les enfants éliront des

Accuse de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Mairie de Cély, le 20/12/2022

responsabilités progressives dans la vie quotidienne de l'accueil. Ils pourront aussi participés à des instances du PEDT.

Les plannings d'activités incluront des interventions de partenaires institutionnels ou associatifs pour sensibiliser les publics à des thématiques ciblées autour de la citoyenneté (Maison de Protection des Familles-Préfecture- Familles Rurales sur les Juniors Associations, ...)

Les animateurs veilleront à proposer aux enfants de participer à des actions en faveur de grandes causes nationales et internationales (solidarité pour les sans-abris, octobre rose, enfants malades hospitalisés...).

Les enfants participeront à des visites d'établissements locaux (EPHAD, Mairie, gendarmerie, CNDs...) pour affiner leurs connaissances de la « cité ».

3. Favoriser la découverte scientifique et numérique en cohérence avec les apprentissages scolaires

Par le biais notamment des instances de pilotage du PEDT, la direction de l'accueil de loisirs s'informerait du contenu des programmes scolaires en sciences pour mettre en place avec l'équipe d'animateurs et intervenants spécialisés des activités et animations scientifiques et numériques adaptées aux différentes tranches d'âge.

Des salles équipées seront mises en place pour favoriser la découverte scientifique et numérique comme une ludothèque, une salle d'expérimentation avec un coin informatique et un outil de visioconférence sera utilisée pour travailler sur le numérique.

Développer une correspondance régulière, via un outil numérique, entre les publics de l'accueil de loisirs et les écoles primaires des 9 communes du secteur pour pratiquer en sécurité et pour s'informer des actualités/projets de chacun, à étendre aux associations locales si possible.

Des sensibilisations sur les dangers numériques par le biais d'atelier ou temps d'échanges seront proposés aux publics par l'équipe ou des intervenants spécialisés.

4. Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants pour tous les enfants en encourageant leur implication et leur participation

L'équipe travaillera sur les aménagements des différentes salles de l'accueil de loisirs avec la participation des enfants. La décoration sera également mise en avant et réalisée avec les enfants pour une meilleure appropriation des lieux.

Des exercices d'incendie et de PPMS seront réalisés régulièrement à l'accueil de loisirs pour permettre d'être en concordance avec les écoles.

Une fresque en graff sera réalisée dans le cheminement PMR de l'accueil de loisirs avec la participation du Relais Petite Enfance du secteur et l'ensemble des publics accueillis sur le site.

Pour impliquer davantage les familles, l'équipe développera des supports de communication plus régulier. Un temps de concertation sera proposé avec les familles à chaque rentrée scolaire.

Les animateurs recueilleront régulièrement leur avis sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs mais également sur des sujets thématiques et projets.

Toute au long de l'année, des temps forts seront ouverts aux familles (spectacle, veillée, expositions...) en suscitant leur implication.

L'équipe s'attachera à recueillir le ressenti et l'avis des enfants sur les activités menées et la vie quotidienne de l'accueil. Les supports seront variés, adaptés aux tranches d'âge visées et au déroulement des journées. L'équipe veillera aussi à favoriser le dialogue, l'intégration et la résolution de conflits entre et par les enfants eux-mêmes, pour une meilleure compréhension et acceptation des différences (« forum » de discussion, enfant « médiateur », accueil en petit groupe ou accompagnement personnalisé des nouveaux arrivants...).

L'équipe organisera avant chaque été des actions « passerelles » entre les enfants du Relais Petite Enfance, l'accueil de loisirs, les écoles primaires et le collège.

Extrait de la délibération en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

5. Former/sensibiliser les animateurs périscolaire au handicap et au développement de l'enfant

Des temps de formation/sensibilisation, des échanges de pratiques sur des thématiques liées au handicap et au développement de l'enfant seront organisés par le service et ouverts aux animateurs périscolaires.

L'accueil de loisirs ira à la rencontre d'instituts spécialisés (ex. IME d'Arbonne la Forêt) pour échanger avec d'autres publics.

L'équipe d'animation organisera des actions phare autour du handicap et de l'inclusion (ex : Olympiades paralympiques où les enfants de l'accueil de loisirs seront mis en situation de handicap à chaque épreuve, organiser des temps d'accueil d'enfants issus d'institut spécialisé à l'accueil de loisirs)

Partenaires identifiés :

- Les élus des communes et de l'intercommunalité
- Les institutions : SDJES, Caf 77, M.P.F (Maison de protection des familles), Préfecture...
- Les publics/familles
- Les animateurs périscolaires du secteur
- Les associations locales (notamment sportives et culturels)
- Les établissements scolaires (écoles primaires et collège)
- Etablissements locaux spécialisés (Fondation Poidatz, IME et EPHAD d'Arbonne-la-Forêt)
- Autres établissements locaux (bibliothèques, le Parc Naturel Régional du Gâtinais, l'ONF, le SMITOM...)
- Des professionnels spécialisés (notamment pour les formations auprès des professionnels et des interventions auprès des publics)

5. L'ÉVALUATION DU PEDT/PLAN MERCREDI

5.1 Sens de l'évaluation : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs. En fait, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux pour :

- ✓ Communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet ;
- ✓ Apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter celle des acquis des élèves dans le cadre scolaire et d'apprécier d'autres éléments dans le domaine péri et extrascolaire qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme, développement des capacités à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants... ;
- ✓ Piloter le PEDT au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit aboutir à une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre. Il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat établi et de procéder si besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions réalisées dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

5.2 Méthodologie

Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de réaliser des investigations complémentaires sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires pourront concerner le suivi de différents parcours d'enfant et du jeune sur une période donnée, pour évaluer les effets de l'action du PEDT.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et des commissions. Il revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

5.3 Référentiel

Voir page suivante

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OUTILS D'EVALUATION	INDICATEURS DE RESULTATS
Créer /participer à des événements culturels ou sportifs, en lien avec les associations- établissements locaux et/ou les écoles	Satisfaction/ implication des publics Bilan avec les partenaires	1 sortie spectacle et 1 spectacle réalisé 2 partenariats d'associations sportives 1 évènement organisé avec les écoles 1 collaboration avec un partenaire culturel local Réalisation d'un inter-centre Terre de jeux avant l'été 2024 Au moins 3 randonnées/géocaching
Sensibiliser au respect de l'environnement et développer la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales	Nb de formations/d'actions « savoir rouler » Budget matériel pédagogique Participation de tous les groupes à la charte collective Respect de la charte Nb de participation et implication des délégués Bilan de l'équipe par période	Bonne tenue et évolution du « coin potager » et des aménagements extérieurs sur 3 ans Au moins 2 animateurs formés et 3 actions « savoir rouler » réalisées Diminution des déchets de l'accueil de loisirs (avec outils de mesure) et des achats de matériel pédagogique Réalisation d'une charte collective 1 rencontre annuelle élus/enfants à l'accueil de loisirs 3 enfants délégués et 3 suppléants élus p/an 1 action de sensibilisation par groupe âge sur la citoyenneté p/an Au moins 1 cause soutenue Visites de 2 établissements locaux
Favoriser la découverte scientifique et numérique en cohérence avec les apprentissages scolaires	Tableau de suivi des actions Nb d'intervention sur l'année Nb de participants aux actions Bilan de l'équipe par action	Connaissance des programmes scolaires par la direction de l'accueil de loisirs Aménagement de 3 espaces dédiés Communication régulière avec les écoles/associations Au moins 2 actions de sensibilisation réalisées sur les dangers du numérique
Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants pour tous les enfants, en encourageant leur implication et participation	Satisfaction/ implication des publics et familles Nb de supports de communication créés et utilisés Nb de temps forts avec les familles Nb d'enfants porteurs de handicap accueillis Nb de conflits majeurs à l'accueil Registre de sécurité Bilan de l'équipe	Aménagement et décoration adaptée Au moins 2 exercices incendie/PPMS réalisés Réalisation d'un graff dans le cheminement PMR avant 2025 2 concertations familles/ 2 temps forts/ 1 veillée famille Communication régulière avec les familles Amélioration du « vivre ensemble » au sein des groupes Bonne intégration des maternels-futurs 6°, enfants porteurs de handicap ou autre différence
Former/ sensibiliser les animateurs périscolaires au handicap et au développement de l'enfant	Nb de sensibilisation et nb de participants aux formations/ sensibilisation Nb de partenariat avec des instituts spécialisés Nb d'actions Handicap mise en place Bilan de l'équipe et des partenaires	Augmentation des savoirs et savoir-faire des animateurs sur l'accueil de publics porteurs de handicap Approfondissement des connaissances des animateurs sur les étapes de développement de l'enfant pour une meilleure prise en charge des publics Au moins 2 actions de formations/sensibilisation

6. SIGNATURE

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Annexe

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :

-

Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :

-

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Accueil de loisirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

10 rue du Fief- 77 930 CELY

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Accueil de loisirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 40

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 60

Activités :

x activités artistiques

x activités scientifiques

x activités civiques

x activités numériques

x activités de découverte de l'environnement

x activités éco-citoyennes

x activités physiques et sportives

Partenaires :

X associations culturelles

x associations environnementales

x associations sportives

☐ équipe enseignante

x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)

x structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

x intervenants associatifs rémunérés

x intervenants associatifs bénévoles

x intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

☐ parents

☐ enseignants

x personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

CHARTRE DE QUALITE PLAN MERCREDI

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la DDCS du département où ils sont organisés.

Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis :

- **Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier.** L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Application de la Tarification en fonction du barème départemental sur l'Alsh du mercredi
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Accusé de réception en préfecture
N° 2012-000000000-1
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS du département où il se déroule implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (Epci), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale.

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20221220-2022-215del-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022